



## *Société Nautique de Carry Le Rouet*

*Société de Sports Nautiques et de Pêche*

*Association loi 1901 à but non lucratif déclarée à la sous-préfecture d'Istres 25.8.1947 N° 1526*

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N° 24)  
Et la Fédération française des Pêcheurs en Mer (N° 713224)  
Agrément Ecole de Pêche (FFPM N° 07072)  
Agrément Bateau Ecole (N° 013016 / 2018)DDTM13

## **ÉCOLE DE PÊCHE EN MER POUR LES ENFANTS (8 à 14 ans)**

### **Présentation et règlement**

**BUT : Initier et responsabiliser les enfants sur le respect de la mer et son environnement, tout en leur apportant les connaissances sur la faune et la flore maritime à travers la pratique de la pêche en mer.**

**1°) LES COURS :** Animés par les Moniteurs Fédéraux du club, ils sont répartis en :

- a) **Cours théoriques :** Connaissance de la mer, biologie marine, faune et flore, sécurité en mer, météo, Technique de la pêche etc.....
- b) **Cours pratiques :** Technique des nœuds, montages des lignes, sorties en Mer pour pêche à la ligne.

**2°) LES MOYENS :** La S.N.C. met à la disposition des élèves une salle de cours aménagée avec toutes les facilités à de bonnes conditions d'études : Vidéo, rétroprojecteur, posters, tableaux, diapositives etc..... Ainsi que tout le matériel de pêche et de sécurité pour les enfants.

Les bateaux du club sont mis à disposition pour les sorties en mer.

**3°) LES PROGRAMMES :** Stage de 5 matinées dont 3 matinées en mer selon les conditions météorologiques.

Les cours ont lieu le matin de 8h30 à 11h30. Une petite cérémonie de remise de diplômes à lieu le vendredi à 11h15 en présence des parents et de l'encadrement.

Au mois de juin de chaque année un concours de pêche gratuit est réservé aux enfants de l'école de pêche avec remise de prix (les enfants sont convoqués individuellement.).

#### **4°) LES CONDITIONS D'ADMISSION :**

- Présentation des enfants obligatoire par les parents.

- Age compris de 8 à 14 ans

- Autorisation parentale obligatoire (par cette autorisation les parents attestent posséder une assurance responsabilité civile, que leurs enfants savent nager et sont médicalement aptes à participer à l'école de pêche).

- Participation aux frais **90 Euros** par élève (comprenant la licence F.F.P.M., l'adhésion à la S.N.C, l'assurance, le stage, ainsi que la fourniture d'un tee shirt S.N.C.).

#### **4-1) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :**

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? : OUI NON

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance).

#### **4-2) RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :**

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.

**PRÉCISER :**

#### **L'enfant pendant le stage doit être équipé de :**

Un sac à dos, une bouteille d'eau, une crème solaire (l'application de la crème doit être effectuée par les parents), une casquette, un goûter, des lunettes de soleil, des chaussures bien fermées et antidérapantes (tennis), un seau et un chiffon.

**5°) LES GÉNÉRALITÉS :** Les bateaux des sociétaires volontaires pour les sorties en mer de l'école de pêche, doivent être disponibles du mardi au vendredi. Les sorties en mer se font en fonction de la météo, sinon la pêche se fait du bord. Le minimum de participants est de 8 et au maximum de 12 élèves par session.

Les jours de pêche, les accompagnateurs prennent en charge les enfants le matin dans la salle de cours et les amènent aux bateaux ; au retour ils ramènent les enfants dans la même salle. Le jour de la conférence au Parc Marin de Carry, les accompagnateurs emmènent et ramènent les enfants dans leurs voitures individuelles.

#### **RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :**

Bon pour accord sur les conditions du stage

DATE :

SIGNATURE

**LE PRÉSIDENT DE LA S.N.C.**